

**Zeitschrift:** Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé  
**Band:** 16 (1954)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Suggestions pour la campagne de bonne volonté

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

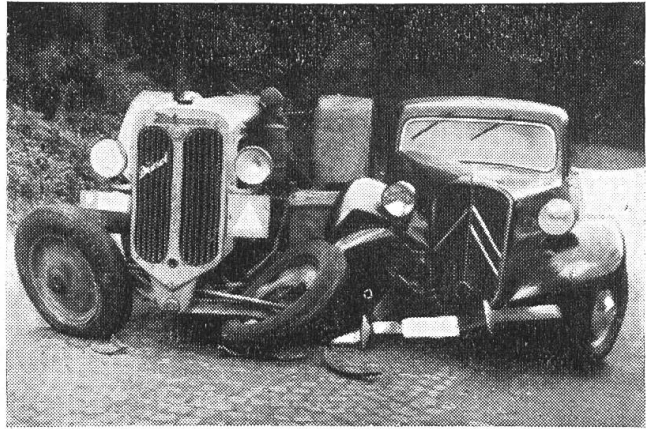
**Download PDF:** 08.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

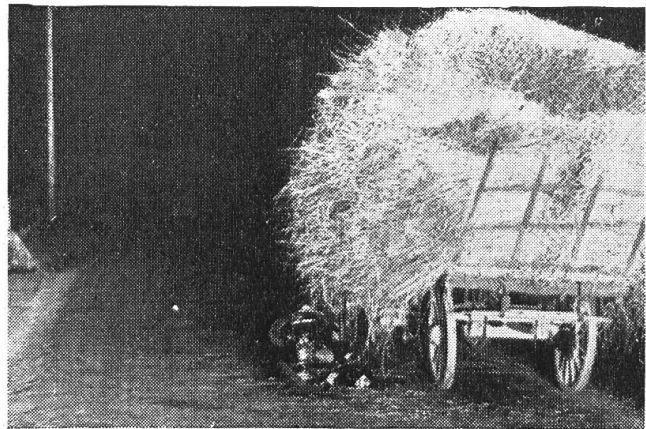
# Suggestions pour la campagne de bonne volonté

Nous ne voulons plus voir de scènes semblables à celles qui figurent ci-dessous en 1954, ni dans la réalité, ni dans la «Revue Automobile» !

Si le propriétaire du tracteur avait indiqué à temps et bien visiblement son intention de bifurquer à gauche, la collision ne se serait pas produite.



De nuit, les chars stationnés sur la voie publique doivent être rendus visibles; à cet égard, les plaques réfléchissantes «scotchlite» répondent particulièrement aux exigences.



Avant et dans les tournants, on ne doit jamais faire stationner des chars. Sur la figure ci-contre, la ligne blanche tracée au milieu de la route défend d'emprunter la moitié gauche de la route. Un automobiliste consciencieux n'oserait donc pas continuer sa route avant que le char à moisson ait été éloigné.





Sur les routes à circulation intense, ne tolérez jamais des jeunes au dessous de 14 ans au volant de votre tracteur !

Que ceux qui veulent prendre part à la campagne de bonne volonté lisent et s'assimilent le tableau ci-dessous !

## Le tracteur dans l'exploitation agricole

Une commission d'études des fabricants d'automobiles d'Allemagne occidentale vient de publier des prescriptions d'utilisation, détaillées et précises, pour les tracteurs agricoles. La dite commission fut créée en réponse aux doléances de nombreux paysans, lesquels se plaignaient, d'une part que la configuration du sol limitait l'emploi du tracteur, d'autre part que ce dernier n'arrivait souvent pas à tirer ses remorques. Les résultats de l'enquête menée par cette commission sont si intéressants qu'ils ont déjà été traduits dans les principales langues et transmis sous formes de tableaux aux périodiques professionnels. Ce n'est pas toujours la faute de l'état du sol si un tracteur ne peut pas tirer sa remorque. On constate dans la plupart des cas que tracteur et remorque ne vont pas ensemble. Dans des conditions difficiles, le poids du tracteur et la charge utile ne doivent pas dépasser le rapport de 1 : 2. L'accouplement rationnel d'un transport tracté a été déterminé comme suit:

Poids du tracteur:	Remorque d'une charge utile de:
3000 kg	pas au-dessus de 6 tonnes
2000 kg	pas au-dessus de 4 tonnes
1500 kg	pas au-dessus de 3 tonnes
1000 kg	jusqu'à 2,5 tonnes
800 kg	pas au-dessus de 2 tonnes

Les tracteurs de toutes marques, à moteur à carburateur ou à moteur Diesel, peuvent tous travailler de façon parfaite si l'on tient compte des données ci-dessus. Au cas où un tracteur doit être utilisé en terrain particulièrement difficile ou sur un sol mauvais, il est possible d'augmenter sa puissance de traction en dégonflant les pneus jusqu'à une pression de 0,8 atm. De plus, on peut remplir d'eau les pneus arrière; 85 % du poids de l'eau viendront augmenter la puissance de traction au crochet d'attelage.

Union Central Press.

---

**Propriétaires de tracteurs, observez la limite de vitesse des tracteurs agricoles qui est fixée à 20 km/h !**

---